

Les scientifiques ayant des avis divergents à propos de la vaccination des enfants doivent-ils se taire ?



[Source : lalibre.be]

Non. Prendre de bonnes décisions nécessite un débat public ouvert. Réaction à l'opinion de M. Heynen qui a écrit – merci à lui – ce que beaucoup pensent [Ndlr : pensent à tort, selon le point de vue exposé dans l'article.] sans oser le dire.



Une carte blanche de Vincent Laborderie (UCLouvain), Christine Dupont (UCLouvain), Irène Mathy (Université Saint-Louis), Elisabeth Paul (ULB), Bernard Rentier (ULiège), Erik Van den Haute (ULB), Nicolas Vermeulen (UCLouvain).

Dans une tribune libre, M. François-Xavier Heynen met en cause la légitimité des scientifiques à avancer des éléments scientifiques et à remettre en cause

la doxa. Il y aurait beaucoup à dire sur les arguments avancés et leur légèreté, mais il nous apparaît plus utile d'aborder la thèse centrale qui consiste à intimer l'ordre de se taire aux scientifiques ayant des avis divergents. Cet élément est en effet bien plus essentiel que n'importe quel débat sur la question de savoir s'il faut ou non vacciner les enfants.

S'il ne s'agit pas de reprendre toutes les erreurs et raccourcis présents dans ce texte, pointons tout de même une phrase qui, à elle seule, en contient un certain nombre :

« Mobiliser des universitaires pour la remise en question des mesures sanitaires va immanquablement alimenter un discours antiscientifique et générer une récupération politique. »

Sujet : la vaccination des enfants

Il y a d'abord une globalisation du terme « mesures sanitaires » : on confond tout en assimilant la vaccination des enfants aux mesures de confinement. Si l'on suit le raisonnement, tout ce qui est labellisé (et par qui ?) comme « mesure sanitaire » devrait être accepté, sans remise en question et quelle que soit la nature de la mesure. On en arrive donc à accepter toutes les dérives, comme une discrimination assumée entre les citoyens telle que l'expérimentent aujourd'hui nos voisins Français.

Sous le terme « discours antiscientifique », on voit bien que c'est le discours « antivax » qui est visé. Or comment ne pas comprendre que si l'on écrit un argumentaire concernant la seule vaccination des enfants, c'est que l'on fait une distinction avec la vaccination des adultes ? Distinction que les antivax ne font évidemment pas. Au passage, on peut se demander si les plus grands promoteurs de ce discours anti-science ne sont pas ceux qui prônent la vaccination pour tous et pour tout, sans tenir compte des risques différenciés liés au Covid selon les classes d'âges. Différence de risque qui, au passage, constitue une vérité scientifique établie, mais trop souvent occultée. Enfin, concernant la « récupération politique », il s'agit là d'un pur fantasme. Quel parti belge s'est opposé aux « mesures sanitaires » ou, pour reprendre le cas précis, à la vaccination des enfants contre le Covid ?

Remettre en cause les idées

Puisque le doute est au centre de l'article et de la démarche scientifique, attardons-nous d'abord sur ce terme et la signification qu'en donne l'auteur. Il distingue le doute du soupçon, le premier serait légitime et le second condamnable. Mais le problème est que la distinction qu'il opère entre les deux ne repose sur rien. Surtout, rien n'indique que les positions dénoncées appartiennent à l'une ou l'autre catégorie.

Cette mise en cause du doute sert en réalité l'objectif central de l'article, qui consiste à faire l'éloge du consensus. On lit ainsi cette affirmation péremptoire : « la division est le contraire du véritable fondement de la démarche scientifique, le consensus ». On se demande où l'auteur est allé

chercher cette idée selon laquelle la démarche scientifique nécessite le consensus. Si les savants avaient suivi ce précepte, il y a fort à parier que l'on croirait encore que la terre est plate et que le soleil lui tourne autour. **Toute la démarche scientifique consiste au contraire à remettre en cause les idées établies en se basant – et ce qui la distingue de l'opinion – sur des faits ou des recherches scientifiques.**

Mais là où l'opinion de M. Heynen est intéressante, c'est qu'elle nous révèle un attrait certain pour le consensus. Quel confort intellectuel de penser que tous les savants sont d'accord et que nos politiques agissent éclairés par la science infallible ! On peut alors se dispenser de réfléchir et, tout doute écarté, accéder à un certain bonheur.

Quel consensus scientifique ?

Pour revenir au fond du problème, M. Heynen parle de consensus entre les pairs. Or le fait est qu'il n'existe aucun consensus scientifique autour de la nécessité, ni même de l'utilité, de vacciner les enfants pour enrayer l'épidémie de Covid-19. Le fait que les quelques scientifiques belges présents dans le comité chargé de conseiller nos gouvernants sur ce sujet aient rendu un avis favorable ne produit pas un consensus scientifique. Surtout quand cet avis est à la fois discutable sur le fond, mais apparemment impossible à discuter dans quelque enceinte que ce soit.

Pour justifier l'absence de débat scientifique, il est révélateur de voir l'auteur citer Descartes parlant d'un groupe perdu dans les bois. Serions-nous à ce point ignorants de ce qu'est le Covid-19 ? On pouvait encore le concevoir en mars-avril 2020 lorsqu'une maladie nouvelle a déferlé sur le monde. Mais croire qu'il en est de même 18 mois – et quelques dizaines de milliers d'articles scientifiques – plus tard en dit long sur l'obscurantisme dans lequel certains nous croient plongés.

Démocratie et nécessité du débat

L'auteur développe également une bien curieuse conception de la démocratie, qui serait menacée par le doute scientifique. Une fois que le gouvernement aurait pris une décision, il serait illégitime de la contester ni même de la questionner, en tout cas jusqu'à la prochaine campagne électorale. On se demande dès lors pourquoi les Parlements régionaux ou fédéraux siègent et débattent entre les élections. Ou même pourquoi les hommes politiques donnent des interviews hors campagne électorale, parfois pour oser critiquer les décisions prises. Ou bien faut-il comprendre que seuls les élus et professionnels de la politique ont droit à la parole ? Une telle conception correspond bien à un climat ambiant présent depuis le début de la pandémie, qui vise à proscrire les opinions divergentes ou à les renvoyer à des étiquettes comme « rassuriste » ou « complotiste ». Pour revenir à la vaccination des enfants, on attend toujours le moindre débat contradictoire sur le sujet, que ce soit dans un cadre universitaire, politique ou simplement médiatique. Celui-ci aurait l'avantage de convaincre de la nécessité de cette vaccination. Mais aucune parole n'a été accordée à la

contradiction, ni avant ni après la prise de décision. Selon M. Heynen, le point de vue défendu par Bernard Rentier et nous-mêmes ne doit pas seulement être absent du débat public. Il ne doit même pas circuler sur Internet via son blog personnel. Une bien belle conception de la démocratie qui, rappelons-le, n'est pas la dictature de la majorité, mais nécessite un débat permanent, ouvert, et argumenté.

Merci à lui

S'il nous a paru utile de répondre à l'opinion de M. Heynen, c'est qu'il écrit ce que beaucoup pensent sans oser le dire. Qu'il soit donc remercié d'exprimer clairement une opinion largement répandue depuis le début de la crise sanitaire : les voix dissidentes doivent se taire. Pour le bien-être général.